

La Sorcière de Ribemont

Notre confrère Léon Ringuier, collabore à plusieurs journaux, notamment à l'Eclairure de l'Est, où il publie des monographies de communes ou de vieilles histoires qui ont beaucoup d'intérêt. Nous empruntons à notre confrère une de ses intéressantes chroniques : « LA SORCIÈRE DE RIBEMONT »...

A toutes les époques les foules furent passionnées pour le mystérieux, l'incompréhensible, les remèdes secrets.

L'antiquité a eu ses sybilles, sa mythologie ; le moyen-âge sa sorcellerie, sa magie. Et de nos jours Bénévol fait recette parce qu'on lui reconnaît un pouvoir que les autres n'ont pas.

Au XVe siècle surtout, les physiciens, les jongleurs, les somnambules, les magnétiseurs, les sorciers avaient beaucoup d'emprise sur les gens. D'autant plus que les écrivains de cette époque troublée, — par les guerres continuelles et la grande misère — n'ont été ni assez courageux, ni assez éclairés pour rétorquer les histoires de fantômes, de sorciers, — qui faisaient concurrence à la religion.

Il est vrai qu'il faut faire la part de la crainte, car, alors, ceux qui auraient mis en doute le pouvoir des sorciers eussent été considérés comme des complaisants !.

La croyance aux absurdités de la sorcellerie était donc générale.;

Et ce que l'on remarque aussi, dans tous les grands procès qui eurent lieu au XVIe siècle, c'est un singulier mélange de religion à toutes ces sombres histoires.;

Il semble que les prêtres de cette époque, aient voulu par la terreur, écarter une concurrence...

Jusqu'en 1682, la procédure, dans toutes ces affaires de sorcellerie, était simple. Elle s'appuyait sur les ordonnances de Charles VIII qui « enjoignait de rôti, brûler, sans autre forme de procès, les sorciers, magiciens et autres », qui pullulaient dans le royaume.

Quand, en 1682, on réforma cette procédure barbare, — fait typique, — on n'entendit presque plus parler de sorciers et de leurs mystères !

Quoiqu'il en soit on s'explique mal que des hommes graves, des religieux, des gouverneurs de provinces, des prélats et des juges, aient eu pendant aussi longtemps cette crédulité absurde dans les histoires romanesques de sorciers. C'est du moins l'impression que nous laisse la lecture du livre de Jean Bodin, — le juge qui, après avoir fait appliquer la torture à Jehanne Harvilliers, la fit brûler vive .

Qu'était-elle ?

Au moment où les croisés se rendirent en Orient — à cette époque nombre de femmes suivaient les armées — des femmes de race bohémienne, égyptienne, asiatique, vinrent en France et il est vraisemblable que Jehanne Harvilliers était une descendante de ces femmes-là.

Elle était native de Verberie, — qui était alors une assez grande ville.

Elle avait cinquante ans.

Bodin en a tracé ce joli portrait à la plume : « On voyait encore les traces de son ancienne beauté. Teint sombre. De

grands yeux brillants d'un feu dont on avait peine à supporter la vivacité et l'éclat, un profil aquilin, une véritable finesse de traits, des dents dont l'émail rivalisait avec la perle et des cheveux autrefois noirs comme la plume du corbeau, maintenant grisonnants, longs et ondoyants autour de ses tempes, formaient une singulière beauté, qui, avec l'étrangeté de sa mise, tranchait sur les autres habitants du baillage ».

Comment était-elle venue, de Verberie ?

On l'ignore !

Quoiqu'il en soit, depuis quelques années, elle habitait au faubourg de Suzenval « dans le voisinage de l'Oise », (là où est la gare de Ribemont, croyons-nous), et occupait avec sa fille, Rosalie, une très pauvre chaumière..

Personne ne savait d'où elle venait (car ce n'est qu'au procès qu'elle fit connaître qu'elle était née à Verberie), et la médisance, qui a été aussi de toutes les époques, s'était abattue sur cette malheureuse. Peut-être même son « étrange beauté » excita-t-elle la jalousie des Ribemontoises, qui sont toutes jolies (1). Toujours est-il qu'elle devint la « bête noire », comme on dit.

Ainsi, on avait, la nuit, vu chez elle de la lumière, et l'on raconta qu'elle « communiait avec l'hostie rousse».(2).

Dans une maison où elle était entrée, la pâte s'était gâtée. Une autre fois, la crème avait refusé de se convertir en beurre. On raconta qu'elle avait jeté un

(1) Celui qui fut le représentant politique de Ribemont pendant quatorze ans doit ce témoignage aux Ribemontoises d'aujourd'hui.

(2) C'est une des légendes populaires que les sorcières communiaient avec l'hostie rousse.

sort à des animaux qui avaient tous été malades (la fièvre aphteuse, sans doute !)

Les commères l'accusaient « d'envoûter. », c'est-à-dire de pétrir des figurines de cire, avec lesquelles elle inspirait l'amour ou décidait la mort ! Le procureur du roi, au baillage de Ribemont, Claude Dofay avait une fille qui était sans doute lymphatique. On accusa Jehanne Harvilliers de lui avoir jeté un sort ! Le notaire du château, lui, ne devait avoir rien d'un don Juan, car en disant qu'il était, d'une impuissance qui navrait son épouse et l'on ajoutait que c'était la faute à la sorcière.

Disons tout de suite qu'à cette époque un petit opuscule, assez rare, « les secrets du Petit Albert » circulait et donnait des recettes abracadabrantes. Il est vraisemblable que Jehanne Harvilliers l'avait en sa possession, car elle donna des remèdes qui précisément y étaient relatés.

Donc, le tabellion du château n'ayant pu rendre les hommages, conjugaux à son épouse, « quoiqu'il eût mangé nombre de fois des piverts rôtis, à jeun, avec du sel béni (l'oiseau qu'on appelle pivert est un souverain remède contre le sortilège de l'éguillette nouée, si on le mange rôti à jeun avec du sel béni (3), la faute en remontait à Jehanne Harvilliers !

Toutes ces médisances avaient donc indisposé la population, quand éclata l'affaire qui la conduisit au bûcher.

Un brave cultivateur, M. François Prudhomme, fut atteint subitement d'un mal aigu en passant dans un sentier qui traversait le jardin de Jehanne.

En effet ! Jehanne avait recueilli le

(3) L'oiseau qu'on appelle pivert est un souverain remède contre le sortilège de l'éguillette nouée, si on le mange rôti à jeun avec du sel béni — « Secrets du Petit Albert », page, 15), médication recommandée dans les « Secrets du Petit Albert »,

malade chez elle, l'avait soigné et avait employé les remèdes les meilleurs pour le soulager ; rien n'y fit.

Elle eût beau se défendre — assez maladroitement, du reste — on ne voulut pas la croire et la population se permit de la lapider, si Prudhomme mourait, — ce qui se produisit deux jours après.

Dans la réponse à l'interrogatoire que lui fit subir Bodin, elle répondit qu'un mauvais garnement, André Brulat, avait battu sa fille dans son jardin. Le soir, elle plaça sur le passage de son ennemi une poudre qui devait le faire mourir. Par une fatalité bien malheureuse, il arriva que c'est le bon Prudhomme qui passa dans le sentier « empoisonné » (on verra par la suite que Jean Bodin a pu seul inventer cette déclaration, base du procès).

Deux jours après il mourut.

Jehanne, saisie de frayeur, courut dans les différents quartiers de Ribemont, disant qu'il y avait eu erreur, qu'elle n'en voulait qu'à celui qui avait battu sa fille, demandant un secours que tout le monde lui refusait.

Pourchassée, elle alla se réfugier dans une grange et bientôt, traquée, elle fut traînée devant ce procureur du roi Dofay, qui fit mettre la coupable dans la « Tour de Chin » de crainte que la population ne lapidât la sorcière et le magistrat (4).

On instruisit donc rapidement le procès pour donner satisfaction aux Ribemontois.

On apprit que Jehanne Harvilliers, née à Verberie, avait à l'âge de 20 ans, en 1548, été fouettée sur la place publique

(i) Quelque temps avant, dans un village du Laonnois, deux sorciers condamnés au fouet avaient été arrachés des mains des officiers de justice et lapidés — Badin « Demonomanie », page 166.

à Senlis, en même temps que sa mère était brûlée vive, par décision du Parlement, confirmant une sentence du juge de Senlis.

Fille de sorcière !

C'était la charge la plus accablante pour la pauvre femme. Et on continua à lui attribuer tous les malheurs inexplicables, la mort des gens et du bétail, les pertes des récoltes. Le Procureur la rendit aussi responsable de la maladie de sa fille !

Le jour du procès fut un grand remue-ménage à Ribemont.

Par les portes de Guise et de Laon, les habitants venaient, de tous les villages, où la nouvelle s'était répandue comme une traînée de poudre.

Jehanne parut devant ses juges pieds nus et traînée à reculons (cette précaution ridicule était prise contre les sorcières ; on s'imaginait qu'elles pouvaient, par le regard, fasciner les juges !).

Le procès eut lieu, dit-on, dans la Tour Blanche, qui se trouvait dans l'enceinte du château, près de la Tour du Chin, à peu près où se trouve aujourd'hui le jardin public — dans lequel on placera, dit-on, la statue de Condorce (5).

Charles Gomart écrit : « La grande « taille de cette femme avait quelque chose de surnaturel ; ses habillements « ou plutôt sa manière de les arranger, « indiquait je ne sais quoi d'étrange. Une « étoffe de coton rouge, roulée autour de « sa tête, formant turban, faisait ressortir « tir le feu de ses yeux ».

(A Suivre.)

(5) La Statue est prête et on n'attend plus que le bon vouloir de M. le maire. Qu'attend-on pour dresser le piédestal ? Oh ! s'il ne s'agissait pas d'un révolutionnaire, il y a longtemps que la statue de Condorce serait en place dans son pays natal

La Sorcière de Ribemont

(Suite)

Il était impossible, dit Gomart, qui paraphrase le livre de Jean Bodin « Démonomanie », de ne pas admirer la régularité de ce visage dans lequel on surprénait l'expression astucieuse et farouche que la guerre avec la société avaient imprimée sur la face du peuple.

Jean Bodin procéda donc à son interrogatoire.

Il dura quatre heures.

Jehanne nia qu'elle était sorcière.

Que de puérités dans ce dialogue !

On lui demanda si elle avait donné son âme au démon et elle répondit que « si cela était elle le saurait ».

— Cependant, dit le juge, on vous a vu rebaptiser par ce démon dans les eaux de l'Oise ?

— Je me suis baignée parce qu'il faisait chaud.

— N'êtes-vous point allée au Sabbat ?
— Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

Elle avoua avoir répandu la pauvre malfaisante dans une haie près de laquelle était inopinément passé Prudhomme, ajoutant qu'elle avait tout fait pour sauver cet innocent.

Vint le défilé des accusations.

Un nommé Grégoire Savauret vint dire qu'il avait consulté Jehanne « sur le moyen de pouvoir boira beaucoup sans

être ivre, lorsqu'il serait à quelque festin ». Elle lui avait ordonné deux cuillérées d'eau de Bétoine, mais que cela ne l'avait point empêché de perdre la raison (6).

Une dame Marguerite Carpentier, de Sissy, vint dire que Jehanne lui avait marchandé un coq noir, mais qu'elle n'avait pas voulu le vendre, que quelques jours après le coq était mort ! Toutes ses poules ayant été malades elle dut appeler les révérends pères de Saint-Nicolas pour exorciser la maladie !

Geneviève Nique, de Senercy, fileuse, dit qu'elle avait acheté du chanvre à Jehanne et qu'ensuite elle ne put le filer, parce que le diable était dedans.

Un autre témoin, André Tupignon, de Parpeville, dit qu'elle avait guéri un jeune homme « qui avait déjà le froid dans ses cheveux » et qu'elle avait fait passer le mal dans le corps d'un âne qui en était mort.

Mathieu Gordet, de Monceau-le-Viel, déclara que, parce qu'il s'était moqué de Jehanne, la maladie avait envahi ses étables et ses troupeaux, que son blé n'avait point levé, que son pigeonier s'était vidé, et, chose plus épouvantable, Catherine Moutier, avec qui il avait échangé l'anneau des fiançailles, repoussait ses avances « bien qu'il eut pendu l'aquilaire à son bras gauche » (7).

Les charges s'étaient ainsi accumulées

(6) Les « Secrets de Petit Pierre », page 35 : « Si vous craignez de succomber à la douce violence de Bacchus, vous boirez avant de vous mettre à table deux cuillérées d'eau de Bétoine et une cuillérée d'huile d'olives, et vous pourrez boire du vin en toute sécurité. »

(7) Les « Secrets d'Albert le Grand », page 107 : « Si on veut donner de l'amour, on prend l'aquilaire, pierre qu'on trouve « ordinairement dans le nid de l'aigle,

contre la malheureuse.

Le juge Bodin appela Jean Herem, bourreau de Laon, qui fit constater que sur l'épaule de Jehanne se trouvait un signe mystérieux... qui était la marque de Satan. Il avait enfoncé dans la chair une épingle et Jehanne était restée insensible.

Elle répondit qu'elle avait eu un clou à cet endroit et que cette petite plaie avait naturellement laissé une trace.

Comme la malheureuse n'avouait pas, en fin d'interrogatoire, le procureur Bodin se leva et, sentencieusement annonça : « Nous faisons savoir à l'honorable tribunal que la question ordinaire « et extraordinaire vaut être appliquée à « à Jehanne Harvilliers, cette sorcière « entêtée et blasphématrice. Au nom du « père, du fils et du Saint-Esprit ».

La Cour passa donc dans le Tour du Chin, où se trouvaient tous les chevalets de torture.

Deux torches furent allumées dans la salle basse.

Quand Jehanne se trouva en présence des effrayants appareils de supplice, valets, coins, roues, tenailles, dont le moindre était pire que la mort, elle défailla.

Elle se jeta ensuite aux pieds du procureur et avoua qu'elle était la plus misérable des femmes, que sa mère, à douze ans, l'avait livrée au diable en lui disant : « Voici ma fille, que je vous ai promise » et à elle : « voici votre ami qui vous rendra bien heureuse » ; qu'elle

« cette pierre étant pendue au bras gauche donne de l'amour. » Rapprochez de ce texte ce que dit « Carmen » à don José « ie te donnerai un morceau de la bar laqui, « une petite pierre qui te fera aimer de « toutes les femmes », qui montre qu'en Espagne aussi on a la croyance tenace

était sorcière, etc.

— Voilà qui est avoué ! dit Bodin

Le lendemain, Jehanne fut ramenée devant Bodin, pour obtenir publiquement confirmation de ses aveux. Mais là, après la lecture, elle déclara au milieu des dénégations, qu'elle avait entendu dire qu'elle serait brûlée et que c'est la peur qui lui avait fait dire qu'elle était sorcière, qu'elle avait menti pour se sauver.

Elle fut de rechef ramenée dans la salle des tortures, et, là, la pauvre femme en larmes, avoua, qu'en effet, la veille, elle avait dit la vérité, que cela devrait bien lui sauver la vie...

Après ces aveux Jehanne demanda pardon à Dieu.

Rentrés dans le donjon de la Tour Blanche, certains juges, impressionnés, voulaient lui éviter le bûcher et un juge, plus doux que les autres, soutint qu'il serait suffisant de la faire pendre et qu'on devait lui éviter le bûcher.

Mais l'autorité du procureur Bodin entraîna la condamnation capitale : le feu.

Le lendemain le jugement fut signifié dans la prison (qui se trouvait à la porte de Laon) à Jehanne Harviljiers qui y avait été transportée.

On la trouva à genoux.

Le greffier criminel lui donna lecture du document :

« Vu par la Cour les procès, charges, « confessions et affirmations, etc., at- « du que ladite Jehanne Harviljiers tant « par ses confessions que par les témoi- « gnages des siens, etc., est convaincue « d'être sorcière ; confessant que pour « s'enrôler elle a été obligée de renoncer « au baptême, à Jésus-Christ, à la Vierge « Marie, aux sacrements de l'Eglise ; « avouant s'être rencontrée plusieurs fois « aux assemblées nocturnes des sorciers, « avouant avoir eu commerce avec le dia- « ble, etc.. Nous ordonnons que l'accusée

« sera brûlée dans le feu jusqu'à ce que « mort s'ensuive, comme un juste châti- « ment pour elle et un salutaire avertis- « sement pour les autres. Prononcé le ju- « gement en public, le 26 avril 1578. »

— Amen ! répondit Jehanne en faisant le signe de croix.

Quelques jours après, le 30 avril, les habitants de Ribemont virent monter sur la place du Vieux-Château, un vaste bûcher que le pendeur et ses aides avaient aménagé tout autour d'une entrave, élevée de 2 mètres, au milieu de laquelle se trouvait, le piquet, où la sorcière devait être attachée.

Une agitation inouïe se manifestait dans les rues.

Les crieurs, depuis le matin, à tous les carrefours, annonçaient à son de trompe l'exécution de Jehanne Harviljiers, appelant les habitants à la cérémonie..

Tous les marchands avaient fermé boutique et, par tous les chemins, de Saint-Quentin, de Origny, de Cuise, de Sissy, de Villers-le-Sec et de Béry-les-Mézières les gens affluaient, de tous les villages à cinq lieues à la ronde.

A une heure, Lambert de Louens, lieutenant général au bailliage de Ribemont, entouré de soldats mercénaires, du bourreau et des aide, alla extraire la condamnée de la prison, qui se trouvait dans la porte de Laon, actuellement au croisement de la route de Villers-le-Sec et du faubourg de Susenval.

La malheureuse apparut, la tête et les pieds nus, le hart au col et tenant à la main droite un cierge allumé.

Un religieux de Saint-Nicolas lui faisait, de temps à autres, baiser un crucifix qu'il portait à la main.

Un nombreux clergé faisait la haie et plus nombreuse était la foule des fana-

tiques qui hurlaient à la mort dans cette marche funèbre.

On lui fit parcourir toute la montée de la grande rue, et, par un détour, on la conduisit devant le portail de l'église Saint-Pierre, pour l'amende honorable et le pardon.

Là, l'officier lut la sentence et le clergé entonna des cantiques.

Jehanne paraissant insensible à tout ce qui se passait, cherchait des yeux, dans la foule, sa fille Rosalie...

On revint, dans la grande rue, pour, par la rue du Château, entrer dans l'enceinte de celui-ci. Après avoir franchi la porte qui était encadrée de deux tours, (dont une était la maison du seigneur de Moy), la malheureuse se trouva devant le bûcher, qu'entourait une foule, tassée, attendant avidement le répugnant spectacle.

Le bourreau avait revêtu son habit rouge des grands jours.

« A mesure, dit Gomart, que le moment fatal approchait, les chants lugubres s'affaiblissaient et se confondaient en un murmure. Bientôt, un silence morne et anxieux se fit, de proche en proche et tous les regards se dirigèrent vers le bûcher sur lequel Jehanne Harviljiez était montée. »

Elle dit — d'après son juge Bodin qui, chose fantastique, fut l'historien de sa victime ! — « Adieu, que le ciel vous pardonne. Pendant ma vie j'étais une Egyptienne, une fille, une vagabonde ; j'ai été bannie, frappée de verges, marquée d'un fer chaud ; j'ai mendié mon pain de porte, en porte ; j'ai été chassée de village en village comme un chien. Qui, alors, aurait ajouté foi en mes paroles ? Mais aujourd'hui, attachée au bûcher, prête à mourir, mes paroles ne tomberont pas à terre. Ajoutez foi à ce vri de vérité : Je suis innocente des cri-

mes qu'on m'impute, je n'ai rien fait pour mériter le traitement qu'on me fait subir. »

Il est bien évident que c'est Bodin qui a traduit ainsi un cri de protestation de sa malheureuse victime, qui, à ce moment de terreur, ne pensait qu'à sa fille, qu'elle cherchait vainement des jeux dans la foule...

Attachée au piquet par le bourreau et ses aides, la malheureuse n'avait plus évidemment la raison de ce qui se préparait.

Sur un ordre qui lui fut donné, le bourreau mit le feu au bûcher. et dans un tourbillon de flammes et de fumée, la sorcière périt, tandis que la foule, muette de terreur, maintenant s'écoulait de par les rues de la vieille ville de Ribemont.

Tel est le récit historique de ce sombre drame dont on cause encore le soir à la veillée dans toute la région.



En terminant, exprimons un souhait, que nous transmettons à la municipalité Ribemontoise : pour réhabiliter le nom de cette malheureuse et perpétuer la souvenir de son martyre, ne pourrait-on lui attribuer un nom de rue dans le quartier qui va de la route de Séry à la gare, là où se trouvait la chaumière de cette malheureuse prolétaire, victime du fanatisme ?

Je transmets la requête à l'ami Lipot
RINGUIER